

**OBSERVATOIRE DE PARIS  
UNIVERSITES PARIS VI - PARIS VII - PARIS XI**



**&  
UNIVERSITES PARIS XII - VERSAILLES-ST-QUENTIN  
ECOLE NORMALE SUPERIEURE ULM  
ECOLE NATIONALE DES SCIENCES GEOGRAPHIQUES  
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES & TECHNIQUES NUCLEAIRES  
(ETABLISSEMENTS PARTENAIRES)**

**ÉCOLE DOCTORALE  
« ASTRONOMIE & ASTROPHYSIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE »**

Meudon, le 20/12/04

**À l'attention des Directeurs de laboratoire, responsables d'équipe de recherche et chercheurs**

Chères et chers Collègues,

Cette lettre vient solliciter des sujets de thèse pour la rentrée 2005. L'appel qui vous est diffusé pour l'ensemble de l'Ecole doctorale, concerne cette année environ 45 étudiants susceptibles d'entamer une thèse. **Nous soulignons la nécessité absolue de disposer de sujets pouvant bénéficier de contrats de thèse autres que les Allocations de recherche et comptons sur votre collaboration sans laquelle il sera impossible de satisfaire les demandes.**

Nous sollicitons, comme les années précédentes, des sujets issus :

- de la trentaine de laboratoires contractuellement associés à l'Ecole doctorale ;
- d'autres laboratoires, relevant de l'INSU mais majoritairement hors Ile-de-France, qui peuvent souhaiter être irrigués par notre Ecole ;
- de laboratoires relevant principalement de la physique (DS2 du Ministère de la recherche), mais qui ont néanmoins des relations fortes avec les sciences de l'Univers.

A partir de vos propositions, notre dossier de demande d'Allocations retiendra un certain nombre de sujets, jugés prioritaires par le Bureau de l'Ecole.

Nous tenons à vous préciser qu'avec les règles mises en place au sein de l'Ecole Doctorale, les doctorants rattachés à notre ED s'inscrivent en thèse, que leur financement de thèse provienne d'une Allocation de recherche ou de toutes autres sources,

- soit dans l'un des quatre Etablissements cohabilités de l'ED ;
- soit dans l'un des Etablissements d'Ile-de-France partenaires de l'ED ;
- soit dans une Université hors Ile-de-France, si le laboratoire d'affectation le souhaite.

Nous soulignons également que ces doctorants seront conduits à remplir les obligations de la formation post-master, qui fonctionne maintenant depuis plusieurs années et dont vous connaissez les orientations (<http://www.obspm.fr/ED>).

Les réponses à cet appel devront nous être parvenues avant le 21 Janvier 2005 pour pouvoir figurer dans le livret qui sera remis aux étudiants.

Nous vous remercions de l'appui que vous nous apportez et vous assurons de nos plus cordiaux sentiments.

Le Directeur de l'Ecole Doctorale, P. Encrenaz

Le Bureau de l'Ecole Doctorale, P. Boissé, A. Gomez, J. Le Bourlot, M. Fulchignoni, D. Pelat,

G. Pineau-des-Forêts, B. Rocca, E. Roueff

☛ Le formulaire peut être récupéré sur le site de l'ED <http://www.obspm.fr/ED>.